



Communiqué à la presse

GE : Externalisation du convoyage et surveillance de détenus

La Cour des comptes confirme ce que le SSP dénonce depuis avril 2015

Depuis avril 2015, le SSP ne cesse de dénoncer la décision du Conseiller d'Etat Pierre Maudet d'externaliser les tâches de convoyage et de surveillance de détenus effectuées jusqu'en novembre 2015 par des assistants de sécurité publique (ASP). La Cour des comptes, dans un rapport rendu public hier, relève que le fonctionnement actuel n'est pas satisfaisant.

La Cour des comptes a rendu public son rapport sur la gestion des ressources humaines à l'Office cantonal de la détention (OCD). Elle s'est, entre autres, penchée sur les conditions contractuelles de l'externalisation de la prestation de convoyage et de surveillance de détenus. Ces tâches avaient été retirées en novembre 2015 aux assistants de sécurité publique (ASP), personnel formé et assermenté, pour être confiées exclusivement à des agents de sécurité privés, insuffisamment formés, non assermentés et bénéficiant de moins bonnes conditions de travail. Le Département chargé de lutter contre le dumping salarial s'en faisait le héraut.

A la mi-décembre 2015, des agents de la société privée Securitas dénonçaient dans la presse leurs mauvaises conditions de travail ainsi que l'absence d'une formation spécifique. Ils mettaient en avant les problèmes de sécurité que cela pouvait engendrer.

Les constats de la Cour des comptes sont clairs : d'une part il y a de graves manques au niveau de la formation des agents de sécurité privés qui *n'est pas spécifiquement axée sur les tâches de convoyage et de surveillance des détenus* et d'autre part l'Etat ne s'est pas donné les moyens de *vérifier les conditions de travail des agents employés par la société externe*.

La Cour des comptes confirme une partie des aberrations que le SSP avait dénoncées lors de l'annonce par Pierre Maudet de l'externalisation des tâches de convoyage effectuées par les ASP.

Pour rappel, le magistrat avait décidé de passer en force et de brader ces tâches pourtant essentielles de sécurité publique, faisant fi à la fois le dialogue social et les procédures démocratiques. Pierre Maudet avait ainsi bafoué les engagements pris dans la campagne référendaire sur la nouvelle loi sur la police (LPol). Il avait présenté sa loi comme un rempart contre la privatisation puis, la loi acceptée en votation, il s'était empressé d'externaliser avant son entrée en vigueur.

Pour le SSP, la sécurité des citoyens et le bon fonctionnement de la justice pénale, dont le convoyage est un maillon important, dépendent de la qualité des conditions de travail de ceux qui la servent. C'est pourquoi, le service de convoyage et la surveillance de détenus doit être ré-internalisé.

Pour tout renseignement :

Sabine Furrer - secrétaire syndicale SSP – 076 507 50 94

Genève, le 16 septembre 2016